



Saint-Denis, le 9 novembre 2007

Le Recteur

à

Mesdames, Messieurs

- les chefs d'établissement du second degré
- les chefs de division et de service du rectorat
- le doyen des IPR
- le délégué académique aux enseignements techniques
- le chef du SAIO et DRONISEP
- le délégué académique à la formation continue
- le médecin conseiller technique du recteur
- l'infirmière conseillère technique du recteur
- la conseillère technique du service social
- les directeurs de CIO
- le doyen des IEN
- les inspecteurs de l'éducation nationale CCPD 1^{er} degré

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**Division
des
personnels
administratifs
techniques et
d'encadrement**

**Service
DPATE**

Affaire suivie par
Catherine SORBA
Téléphone
02 62 48 14 95
Fax
02 62 48 11 99
Courriel
dpate-secretariat
@ac-reunion.fr

24, Avenue
Georges Brassens
97702 Saint-Denis
Messag cedex9
Ile de La Réunion

Site internet
www.ac-reunion.fr

**Objet : Enveloppe indemnitaire des personnels ATOSS
de la « mission enseignement scolaire » (exercice 2007)**

Le ministre de l'éducation nationale a constaté les efforts importants réalisés par les académies dans la gestion des crédits et des ressources humaines.

Il a souhaité reconnaître l'investissement individuel et collectif qui a permis d'aboutir à ce résultat et a décidé d'attribuer un complément de crédits indemnitaires aux personnels des services académiques et des EPLE, en particulier à ceux dont la charge de travail a évolué du fait des suppressions d'emplois.

Aussi « un treizième mois » indemnitaire sera versé sur la paye de décembre 2007 aux personnels administratifs des services académiques et des EPLE, aux personnels médico-sociaux, aux personnels TOS des services académiques et aux personnels de laboratoire.

Je vous invite à informer les agents concernés de cette mesure exceptionnelle.

Pour le Recteur et par délégation,
le Secrétaire Général



Eugène KRANTZ

